OFI INVEST ASSET MANAGEMENT

OFI INVEST ISR GRANDES MARQUES

rapport annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.12.2022

sommaire

1. Informations concernant les placements et la gestion 3

2. Rapport d'activité.....11

3. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....15

4. Comptes annuels 19

4.1 Bilan.....20

4.2 Hors-bilan 22

4.3 Compte de résultat.....23

4.4 Annexes.....24

5. Inventaire.....38

Société de gestion	OFI INVEST ASSET MANAGEMENT 22, rue Vernier - 75017 Paris
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris
Conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT Représenté par Madame Raphaëlle ALEZRA-CABESSA 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-Sur-Seine Cedex
Commercialisateurs	OFI INVEST ASSET MANAGEMENT ABEILLE VIE 70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué de solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Le FCP a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant :

- pour la part A : capitalisation et/ou distribution : la société de gestion décide chaque année de l'affectation, en tout ou partie, du résultat net ainsi que des plus-values réalisées, indépendamment l'un de l'autre et peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes.
- pour la part I : capitalisation : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du FCP vise à réaliser, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, une performance (diminuée des frais de gestion financière) supérieure à l'indicateur de référence MSCI World en s'exposant aux grandes marques internationales reconnues, au moyen d'une gestion discrétionnaire active et d'une exposition aux marchés actions de toutes zones géographiques et en appliquant un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable).

Indicateur de référence : L'indicateur de référence du FCP est l'indice MSCI World (cours de clôture, dividendes nets réinvestis), constitué des actions de grandes capitalisations des pays développés, libellé en euro. Cet indice est calculé et publié par la société MSCI Inc.
Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.
L'administrateur MSCI Limited de l'indice de référence MSCI World est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.
Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet : www.msci.com.
Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.
L'indicateur de référence est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière et ne vise pas à être cohérent avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le fonds.

Stratégie d'investissement :

La gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et la sélection des valeurs.

Le portefeuille sera exposé entre 60% et 120% de l'actif net aux marchés d'actions de toutes zones géographiques, dont les marchés des pays émergents sans limitation.

Le portefeuille sera investi sur les actions de grandes marques internationales reconnues comme appartenant à des sociétés cotées sur les marchés.
Le portefeuille du FCP pourra être investi entre 0% et 40% de l'actif net aux titres de créance et instruments du marché monétaire.
Le FCP pourra investir entre 0% et 10% de son actif net en parts ou actions d'OPC.
L'exposition du portefeuille pourra être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.
Le FCP sera investi dans des titres libellés en toutes devises. Le FCP est exposé au risque de change dans la limite de 120% de l'actif net.
Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

Etape 1 : Critères extra-financiers

La première étape du processus de gestion consiste à appliquer un filtre ISR « Best-in-Class » sur l'univers d'investissement de départ comprenant les valeurs composant l'indice MSCI World Index, expressed in EUR.

Ce filtre permet d'exclure à tout moment de l'univers d'investissement 20% des valeurs les moins bien notées en ESG (Environnement, Social et Gouvernance) par notre prestataire externe MSCI ESG Research, au sein de chaque secteur.

Bien qu'elle s'appuie sur MSCI ESG Research pour sélectionner les titres selon les critères ESG et le filtrage des valeurs, la société de gestion reste seule juge de la décision d'investissement et peut pour cela s'aider d'un outil interne et propriétaire de notation extra financière, plus particulièrement dans le cadre de l'exercice de nos droits de vote aux assemblées générales et dans les dialogues avec les sociétés présentent en portefeuille.

Parmi les critères ESG analysés par MSCI ESG Research, peuvent être cités pour exemple :
- émissions carbone, stress hydrique, biodiversité, émissions toxiques ou déchets pour le pilier Environnement ;
- gestion et développement du capital humain, santé et sécurité au travail, qualité produits, sécurité des données pour le pilier Social ;
- indépendance du conseil d'administration, frais d'audit, politique de rémunération, éthique des affaires pour le pilier Gouvernance.

Les pondérations entre les piliers E, S et G sont déterminées par MSCI ESG Research en fonction des secteurs d'activité.

Il est par ailleurs précisé que le processus systématique de sélectivité ISR, basé sur la notation MSCI ESG Research, contribue à l'intégration des risques et des opportunités en matière de durabilité dans la gestion du portefeuille et à l'amélioration de la capacité de la société de gestion à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les porteurs.

Toutefois, MSCI ESG Research pourrait faire face à certaines limites méthodologiques telles que :
- o Problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations qui sont utilisées comme input du modèle de notation ESG de MSCI ESG Research ;
- o Problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter par MSCI ESG Research ;
- o Problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG du modèle MSCI ESG Research.

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille représente 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du FCP hors liquidités).

Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner des valeurs ou des titres (tels que titres de créance ou sociétés non couvertes par l'analyse ESG de MSCI ESG Research) ne disposant pas d'un score ESG.

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le FCP est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Etape 2 : Critères financiers

L'approche fondamentale de la gestion du portefeuille repose sur le « stock picking », c'est-à-dire sur la capacité du gérant à sélectionner des sociétés sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs tels que : leurs qualités intrinsèques, leur potentiel d'appréciation boursier supérieur à la moyenne des indices grâce à une analyse des sociétés dans lesquelles le fonds investit et de leur valorisation. Aucune décision d'investissement n'est en effet réalisée sans l'appui de solides arguments de valorisation.

Le gérant se considère comme un investisseur de long terme. Lorsqu'il s'intéresse à un titre, il ne cherche pas de catalyseur à court terme, mais considère la valorisation du titre dans la perspective de bénéficier d'une appréciation à moyen terme.

L'univers d'investissement ainsi déterminé, le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :
- le mode de sélection des titres privilégie tout d'abord les caractéristiques propres de chaque titre et non celles du secteur ou du pays dans lesquels l'entreprise intervient,
- pour chacun des titres ainsi sélectionné, la gestion apprécie enfin leur potentiel de valorisation, les perspectives de croissance de la société émettrice, la qualité de son management et de sa communication financière, ainsi que la négociabilité du titre sur le marché.

L'univers d'investissement de ce FCP est celui des grandes marques, à savoir d'entreprises bénéficiant d'une notoriété excédant leur propre secteur d'activité et jouissant auprès du grand public, dans leur marché d'origine ou de manière globale pour des marques de dimension internationale, d'une bonne image, la marque étant de ce fait susceptible à elle-seule d'influencer le comportement d'achat des consommateurs.

L'identification de l'univers d'investissement du fonds repose sur les analyses conduites au sein de la société de gestion, lesquelles pourront s'appuyer, pour la détermination des titres sujets desdites analyses, sur les différents classements effectués et disponibles pour le public (ici entendus comme les classements publiés dans la presse – palmarès L'expansion, - ou effectués par des cabinets indépendants – BrandZ, Interband, …- et accessibles à tous).

En toute hypothèse, la sélection d'une entreprise au sein de l'univers d'investissement du fonds suppose que l'activité de l'entreprise s'appuie sur des actifs réels (usines, force commerciale), que ladite entreprise réalise des investissements (recherche et développement, communication) pour pérenniser sa marque et que les marges d'exploitation générées sont significatives et stables.

Les actifs hors dérivés

=> Actions et titres donnant accès au capital

Le FCP pourra être investi entre 60% et 100% de son actif net en actions et titres donnant accès directement ou indirectement accès au capital ou aux droits de vote de sociétés.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant est de 95% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Ces titres relèveront, sans distinction de secteurs d'activité, d'émetteurs relevant de toutes tailles de capitalisations et de toutes zones géographiques, dont les marchés des pays émergents sans limitation. Les titres détenus pourront être libellés en euro ou en autres devises.

=> Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le portefeuille pourra être investi entre 0% et 40% de l'actif net aux titres de créance et instruments du marché monétaire. Les titres seront libellés en toutes devises.

Les émetteurs relèveront de toutes zones géographiques, dont les marchés des pays émergents sans limitation. Les titres détenus seront émis indifféremment par le secteur privé ou public.

La sensibilité du FCP sera comprise entre 0 et +1.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :
- obligations à taux fixe,
- obligations à taux variable,
- obligations indexées sur l'inflation,
- obligations callables,
- obligations puttables,
- obligations souveraines,
- titres de créance négociables,
- EMTN non structurés,
- titres participatifs,
- titres subordonnés,
- bons du trésor.

Les titres pourront relever de toutes les notations. Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

=> Actions et parts d'OPC

Le FCP pourra investir dans la limite de 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC mettant en œuvre une gestion de type ISR selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code Monétaire et Financiers
Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.
Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

• Nature des marchés d'intervention :
- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

• Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
- Action
- Taux
- Change

• Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
- Couverture
- Exposition

• Nature des instruments utilisés :
- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme

• Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc.
- Augmentation de l'exposition au marché

L'utilisation de dérivés n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le FCP.

Les instruments intégrant des dérivés

Le FCP pourra détenir les instruments intégrants des dérivés suivants :

• Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
- Action
- Taux
- Change

• Nature des interventions :
- Couverture
- Exposition

• Nature des instruments utilisés :
- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- Droits et warrants
- Obligations callables
- Obligations puttables

• Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :
- d'exposer le portefeuille au marché des actions et des devises ;

- exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net, dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

• Nature des opérations utilisées :
- Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier

• Nature des interventions :
- Gestion de la trésorerie
- Optimisation des revenus du FCP

Ces opérations pourront porter sur l'ensemble des titres financiers éligibles au fonds.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion), sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Le traitement des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres tient compte des facteurs suivants : les taux obtenus, le risque de contrepartie et de garantie. Même si toutes les activités de financement de titres sont entièrement garantis, il reste toujours un risque de crédit lié à la contrepartie. Abeille Asset management* veille donc à ce que toutes ces activités soient menées selon les critères approuvés par ses clients afin de minimiser ces risques : la durée du prêt, la vitesse d'exécution, la probabilité de règlement.

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique « Frais et commissions ».

Les risques spécifiques associés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres sont décrits dans la rubrique « Profil de risque ».

Niveaux d'utilisation envisagés et autorisés :

	Prises en pension	Mises en pension	Prêts de titres	Emprunts de titres
Proportion maximale d'actifs sous gestion	100%	100%	NA	NA
Proportion attendue d'actifs sous gestion	10%	10%	NA	NA

Effet de levier maximum

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com. Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres (CTT), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir les dispositions relatives aux contreparties sélectionnées dans la partie « Les acquisitions et cessions temporaires de titres ».

** La société ABEILLE ASSET MANAGEMENT a été scindée au profit de la société OFI INVEST AM en date du 31 décembre 2022, date à laquelle elle a apporté à OFI INVEST AM sa branche d'activité de gestion de portefeuille classique. En conséquence de cette opération, l'OPC a changé la société de gestion au profit d'OFI INVEST ASSET MANAGEMENT (ex. OFI AM), société anonyme au capital de 71 957 490 euros, siège social 20-22 rue Vernier, 75017 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 384 940 342.*

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite…). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées par le dépositaire.

Profil de risque : Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par l'équipe de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents titres détenus en portefeuille. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les titres les plus performants et que la performance du FCP ne soit pas conforme à ses objectifs.

Risque actions

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque de contrepartie

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera, ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque de change

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque de crédit

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque lié aux produits dérivés

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

Risque juridique lié à l'utilisation d'opérations de financement sur titres

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation indirecte d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du fonds pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de

détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque lié aux pays émergents
Le portefeuille peut investir de manière accessoire en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays amplifie les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements. La détention éventuelle de ces titres peut donc augmenter le niveau de risque du portefeuille et la valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés
Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP.
L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le FCP aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risques en matière de durabilité
Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

La stratégie d'investissement du FCP intègre des critères extra-financiers selon une approche contraignante et matérielle visant à exclure les valeurs les plus mal notées en ESG, notamment afin de réduire l'impact potentiel des risques en matière de durabilité.

Pour plus d'informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité mises en place par la société de gestion, les porteurs sont invités à se rendre sur le site www.ofi-invest-am.com.

Risque accessoire :

Risque de liquidité
Le FCP est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Garantie ou protection : Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :
Part A : tous souscripteurs.
Part I : tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux investisseurs institutionnels et aux OPC.

Ce FCP s'adresse aux investisseurs qui souhaitent placer leur capital sur le marché des actions internationales, au travers d'une sélection de valeurs axée autour d'une thématique spécifique liée aux grandes marques reconnues, et acceptent les risques d'un investissement en actions.

Durée de placement recommandée : supérieure à cinq ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

Les parts du FCP n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, lesdites parts ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci- après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine "Regulation S" dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement des parts était effectué ou si une exemption était applicable. Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la société de gestion du FCP.

En outre, le FCP n'est pas et ne sera pas enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la société de gestion du FCP.

Compte tenu des dispositions des règlements (UE) N° 833/2014 et N° 2022/398 la souscription des parts de ce FCP est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre de l'Union européenne et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union européenne.

Régime fiscal : Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.
Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.
Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.
Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.
Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA…) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion ou sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.*
- *Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Ofi Invest Asset Management - Service Juridique - 22, rue Vernier - 75017 Paris. contact.juridique.am@ofi-invest.com*
- *Date d'agrément par l'AMF : 30 octobre 2013.*
- *Date de création du Fonds :19 novembre 2013.*

rapport d'activité

2022 restera dans les mémoires comme l'une des très mauvaises années de ces dernières décennies, avec un krach historique sur les obligations et une correction sur les actions. Avant le déclenchement de la guerre en Ukraine en février, les interrogations portaient sur le caractère durable ou transitoire de l'inflation et sur l'impact du variant Omicron. La guerre en Ukraine, associée à une flambée des prix de l'énergie et des matières premières et à un embargo sur le gaz russe, a bouleversé les perspectives. Face à une inflation élevée et persistante, la plupart des grandes banques centrales se sont engagées avec détermination dans un cycle de hausse des taux directeurs et de réduction de leur bilan. Les effets sur l'inflation se sont fait sentir en fin d'année aux Etats-Unis et tardent encore à se manifester en Europe. Toutefois, anticipant la fin du resserrement des politiques monétaires, les marchés actions ont réduit leurs pertes en fin d'année. Un rebond insuffisant toutefois pour terminer dans le vert tandis que les marchés obligataires confirmaient une année noire. Parmi les rares actifs en hausse en 2022, le pétrole et le dollar se distinguent.

L'environnement économique :
L'activité économique mondiale a subi un ralentissement généralisé et plus marqué qu'attendu en 2022, avec une inflation qui a atteint des niveaux jamais vus depuis plusieurs décennies. La hausse des prix, le durcissement des conditions financières par la plupart des Banques centrales, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et les effets persistants de la pandémie de Covid ont pesé sur la dynamique économique mondiale.
L'année 2022 a ainsi connu une contraction du PIB américain au premier semestre de 2022, suivi d'un repli dans la zone euro au second semestre, et une persistance du Covid et des confinements en Chine, sur fond de crise grandissante du secteur immobilier. En parallèle, le chômage est au plus bas de l'histoire de la Zone euro à 6,5 % et le plein emploi s'est maintenu aux Etats-Unis.
Selon les prévisions d'octobre 2022 du FMI (Fonds Monétaire International), la croissance mondiale devrait ralentir de 6 % en 2021 à 3,2 % en 2022 et 2,7 % en 2023. Dans le détail, la croissance aux Etats-Unis devrait passer de 5,7 % en 2021 à 1,6 % en 2022 pour tomber à 1 % en 2023. Malgré la guerre en Ukraine, la zone euro résiste mieux en 2022 avec une croissance attendue par le FMI de 3,1 % contre 5,2 % en 2021, mais elle risque de tomber à 0,5 % en 2023. Selon ces mêmes prévisions, l'inflation mondiale qui s'est affichée à 4,7 % en 2021, devrait bondir à 8,8 % en 2022, avant de diminuer à 6,5 % en 2023 et 4,1 % en 2024.

Les Banques Centrales :
L'année 2022 a marqué un tournant majeur dans les orientations des politiques monétaires mondiales. L'inflation n'étant pas maîtrisée et la balance des risques restant orientée à la hausse tout au long de l'année 2022, les banques centrales ont été pressées d'agir, pour éviter que cette hausse des prix ne s'installe de manière durable. Ainsi, les durcissements monétaires se sont généralisés à travers le monde et l'exercice des différents banquiers centraux s'est complexifié. Ils ont réaffirmé, à la fin de l'été, leur volonté de lutter coûte que coûte contre l'inflation et ont, par conséquent, accéléré la hausse des taux directeurs au second semestre.
En un an, la Réserve fédérale américaine (Fed) a opéré une progression spectaculaire de ses taux directeurs : les taux à court terme, qui oscillaient encore entre zéro et 0,25 % en mars, se situent désormais entre 4,25 % et 4,5 %, leur plus haut niveau depuis quinze ans. Il s'agit de la hausse la plus brutale depuis 1980.

De son côté, la Banque centrale européenne (BCE) a annoncé en juillet dernier sa première hausse de taux directeurs depuis 2011 et a fait passer en quelques mois son taux de dépôt de -0,50 % en juin à 2 % fin 2022, un rythme inédit. Le taux sur les opérations de refinancement à court terme est pour sa part remonté à 2,50%, au plus haut depuis fin 2008. La BCE a également indiqué qu'elle allait réduire à compter de mars 2023 son portefeuille de dette accumulée pendant les années de crise.

Impact sur les marchés financiers :
Sur le marché obligataire, l'année 2022 a été marquée par des mouvements spectaculaires. Face à un choc d'inflation imprévu renforcé par la crise en Ukraine, les banques centrales ont fortement relevé leurs taux, faisant plonger la valorisation des obligations. Ces décisions de politique monétaire impactent directement les taux long terme, dont la tendance haussière s'est amplifiée à partir de la fin de l'été. Cette hausse des taux long terme figure parmi les plus fortes des 40 dernières années. Le taux à 10 ans américain a bondi de 1,40 % en début d'année à 3,87 % fin décembre, frôlant même les 4,5 % en octobre. Le Bund allemand est passé de -0,10 % à 2,57 % sur l'année, tandis que le taux français de l'OAT (Obligation assimilable du Trésor) 10 ans grimpait de 0,25 % à 3,11 %.
De leur côté, les actions terminent également l'exercice 2022 dans le rouge, confirmant la corrélation inhabituelle des marchés actions et obligataires. Malgré la guerre en Ukraine, l'inflation galopante, la remontée brutale des taux et la crise énergétique, la

Bourse de Paris a finalement nettement limité ses pertes à -7,37 % (dividendes nets réinvestis) en 2022. Une performance qui doit beaucoup au rebond de plus de 15 % depuis son point bas atteint le 29 septembre. La plupart des autres Bourses européennes ont également limité leurs pertes en fin d'année, et l'indice Eurostoxx termine l'année sur une baisse de 12,31 % (dividendes nets réinvestis). En revanche, la résistance des bourses européennes contraste avec la chute de Wall Street, où le S&P 500 a reculé de plus de 20 % (dividendes nets réinvestis, couvert en euro) en 2022 et a enregistré son pire exercice depuis la crise financière de 2008. Mais c'est le secteur technologique, jusqu'ici bénéficiaire des taux d'intérêt proches de zéro, qui a été l'un des principaux contributeurs au repli général. Le Nasdaq à forte coloration technologique a ainsi chuté de plus de 28 % (dividendes net réinvestis). Également dans le rouge, on trouve les secteurs des télécommunications et de la consommation non-essentielle, alors que le secteur de l'énergie a, au contraire, profité de la hausse des cours pétroliers et gaziers.

LA POLITIQUE DE GESTION

Après une année 2021 record en termes de performances boursières, le premier trimestre 2022 a véritablement donné le ton pour l'année. À la suite des différents éléments géopolitiques (Guerre en Ukraine, politique zéro-covid en Chine, …), les secteurs défensifs ont été privilégiés par le marché. Ainsi, sur les trois premiers trimestres de 2022, les secteurs des services aux collectivités, de la consommation non-cyclique, de la santé et surtout celui de l'énergie ont surperformé les autres secteurs. Ce dernier a vu son poids dans l'indice de référence pratiquement doublé en un an.

Durant l'été, nous avons assisté à un rebond du marché grâce aux résultats meilleurs qu'attendus de la part des sociétés et à de potentielles négociations entre la Russie et l'Ukraine, finalement avortées. A la rentrée, lors de son discours à Jackson Hole, Mr. Powell a adopté un discours plus « hawkish » et ferme, en faveur d'un resserrement des conditions monétaires. Cela a entrainé une correction des marchés, amplifiés par les craintes de la situation énergétique en Europe.

Sur la fin d'année, les États-Unis ont été confrontés à plusieurs incertitudes, notamment une élection de mi-mandat en novembre, une politique de la FED de plus en plus restrictive, des résultats d'entreprises potentiellement impactés par la hausse de leurs coûts. Si nous assistons à un pivot de la FED en 2023, cela peut ouvrir la voie à un rebond des cours boursiers et notamment des secteurs ayant sous-performé en 2022.

Au sein du fonds et sur la période, nos positions dans le secteur de la consommation non-cyclique ont été le principal moteur de performance au cours de l'année écoulée. Les boissons avec Coca-Cola et Pepsi ainsi que les aliments transformés avec Mondelez ont su compenser l'inflation de leurs couts de production par des hausses de prix.

A l'opposé, sur la même période, la surexposition sur les financières avec Unicredit, Bank of America et Blackrock a apporté son lot de déceptions. Malgré la hausse des taux de la FED, les banques ont été délaissées par le marché. Le deuxième secteur qui nous a été défavorable est celui de l'industrie avec notamment Kion, un des leadeurs mondiaux de solutions de manutention, qui lié par des contrats non modifiables, n'a pas réussi à répercuter l'inflation de ses coûts.

Sur la période, la performance du FCP a été pour la part A de -16,91% et pour la part I de -15,91% contre -12,78% son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
Titres	**Acquisitions**	**Cessions**
CVS HEALTH CORP	8 574 492,45	18 814 134,52
PAYPAL HOLDINGS INC	10 276 771,74	7 975 814,76
BANK OF AMERICA CORP	23 151 909,33	11 574 797,19
AMAZON.COM INC	10 284 292,44	7 544 998,57
OFI INVEST ISR MONETAIRE PART I	95 353 783,05	86 111 040,61
APPLE INC	25 565 680,82	23 115 852,09
HONEYWELL INTERNATIONAL INC	6 342 047,66	12 733 387,68
ELI LILLY & CO	12 907 023,96	4 978 722,22
MC DONALD'S CORP	6 402 177,12	14 062 203,36
ABBVIE INC	9 004 999,85	8 956 218,17

Politique de vote

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet via le lien : www.ofi-invest-am.com.
Le rapport sur l'exercice des droits de vote par la Société de Gestion est disponible sur son site internet.

Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Investment Solutions, étant précisé que jusqu'au 4 juillet 2022, ce service était assuré par Aviva Investors Global Services Limited. A ce titre, elle utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations.
Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site : www.ofi-invest-am.com et dans le rapport annuel de la société de gestion.

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : www.ofi-invest-am.com.

Risque global

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Politique de rémunération

Partie qualitative

Abeille Asset Management s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AAM, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.
Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.
Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.
Par ailleurs, Abeille Asset Management est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com

Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2022, le montant des sommes versées par Abeille Asset Management à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 14 616 399 euros, hors charges patronales. Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2022 à l'ensemble des 157 salariés d'Abeille Asset Management (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 389 933 euros, hors charges patronales.
Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 0 euros.
Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2022, 2 171 123 euros concernaient les « cadres supérieurs » (soit 9 personnes au 31 décembre 2022), 3 397 173 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 27 personnes au 31 décembre 2022).

Effets de levier

Levier brut : 99,9%.
Levier net : 106,4%.

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 décembre 2022.

Techniques de gestion efficace du portefeuille

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation «T.G.E.».

Changement à intervenir :

Dans le cadre du projet de réorganisation du groupe Aéma ayant pour le but le rapprochement des entités de gestion d'actifs au sein d'un pôle unique, la branche d'activité de gestion de portefeuille classique d'ABEILLE ASSET MANAGEMENT serait apportée à la société OFI AM, étant précisé que l'opération ne sera définitive que le 31 décembre 2022 et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives.

En conséquence de cette opération, à compter du 1er janvier 2023, et sous réserve de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers, le FCP changerait la société de gestion au profit d'OFI ASSET MANAGEMENT, société anonyme, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 384 940 342 et ayant son siège social situé au 20-22 rue Vernier, 75017 Paris, agrée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 92-12, étant précisé que cette société de gestion changerait de dénomination pour devenir « OFI INVEST ASSET MANAGEMENT » à compter du 1er janvier 2023.

rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022

OFI INVEST ISR GRANDES MARQUES
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
22, rue Vernier
75017 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement OFI INVEST ISR GRANDES MARQUES relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

OFI INVEST ISR GRANDES MARQUES

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

OFI INVEST ISR GRANDES MARQUES

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

pwc

OFI INVEST ISR GRANDES MARQUES

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2023.04.11 17:52:37 +0200

comptes annuels

BILAN actif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**385 957 728,24**	**423 015 007,79**
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	373 243 946,72	419 535 413,29
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	12 713 781,52	3 479 594,50
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	**304 467,10**	**193 705,48**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	304 467,10	193 705,48
Comptes financiers	**12 297 502,45**	**5 647 125,22**
Liquidités	12 297 502,45	5 647 125,22
Autres actifs	**-**	**-**
Total de l'actif	**398 559 697,79**	**428 855 838,49**

BILAN passif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	346 425 240,60	396 223 781,50
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	34 118 418,95	6 384 150,29
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	17 250 011,19	27 084 603,50
• Résultat de l'exercice	204 776,30	-1 652 534,92
Total des capitaux propres *(montant représentatif de l'actif net)*	**397 998 447,04**	**428 040 000,37**
Instruments financiers	**-**	**-**
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**561 250,21**	**580 282,83**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	561 250,21	580 282,83
Comptes financiers	**0,54**	**235 555,29**
Concours bancaires courants	0,54	235 555,29
Emprunts	-	-
Total du passif	**398 559 697,79**	**428 855 838,49**

HORS-bilan

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	74 252,10	1 213,29
• Produits sur actions et valeurs assimilées	6 450 859,48	3 876 176,83
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**6 525 111,58**	**3 877 390,12**
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-20 384,02	-16 664,93
• Autres charges financières	-3 023,24	-9 232,67
Total (II)	**-23 407,26**	**-25 897,60**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**6 501 704,32**	**3 851 492,52**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-6 305 427,18	-5 342 699,38
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	**196 277,14**	**-1 491 206,86**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	8 499,16	-161 328,06
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	**204 776,30**	**-1 652 534,92**

annexes

règles & méthodescomptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation selon la méthodologie suivante :

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> *Instruments financiers cotés*

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP). Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation).

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

=> *OPC et fonds d'investissement non cotés*

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

=> *Titres de créance négociables*

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.
Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).
Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

annexes

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthode de comptabilisation

Comptabilisation des frais de transaction :
Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes :
Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.
La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.
La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.
La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Frais de gestion financière et frais administratifs externes gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion financière peuvent s'ajouter :
- des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs, qui sont donc facturées au FCP ;
- des commissions de mouvement facturées au FCP ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au FCP, se reporter au document d'informations clés pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM		Assiette	Taux, barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, conservateur, distribution, avocat)	Part A	Actif net	1,70% maximum TTC
	Part I	Actif net	0,50% maximum TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Part A	Actif Net	Non significatif [1]
	Part I		
Commissions de mouvement	Part A	Prélèvement sur chaque transaction	De 2,40 à 36 euros TTC (selon le pays)
	Part I		
Commission de superformance	Part A	Actif net	20% TTC de la surperformance du FCP par rapport à son indicateur de référence [2]
	Part I		

[1] Le FCP pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clef pour l'investisseur.

[2] Une commission de surperformance sera prélevée au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :
La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le fonds d'une performance positive sur l'exercice et d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.
Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable à la société de gestion.

annexes

Devise de comptabilité
Le Fonds a adopté l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs
Changements intervenus : Néant.
Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application
Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice
Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts
Part A, capitalisation et/ou distribution du résultat net et des plus-values-nettes réalisées.
Part I, capitalisation du résultat net et des plus-values-nettes réalisées.

évolutionactif net

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	**428 040 000,37**	**252 887 594,07**
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	95 286 029,35	130 567 485,37
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-49 656 288,23	-38 032 898,74
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	20 673 690,02	25 763 477,58
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-14 468 154,31	-854 615,66
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	87 302,29
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-292 681,08	-216 840,65
Différences de change	10 972 948,33	10 605 050,38
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-92 753 374,55	48 724 652,59
- Différence d'estimation exercice N	*11 793 845,82*	*104 547 220,37*
- Différence d'estimation exercice N-1	*104 547 220,37*	*55 822 567,78*
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	196 277,14	-1 491 206,86
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	**397 998 447,04**	**428 040 000,37**

compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	12 297 502,45
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,54
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	12 297 502,45	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,54	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	JPY	CHF	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	254 723 676,79	26 197 390,54	11 058 333,00	1 583 029,85
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	223 420,87	80 978,82	-	-
Comptes financiers	11 588 304,84	270 928,69	117 039,18	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,54
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	
Opérations de change à terme de devises :	**304 467,10**
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Coupons à recevoir	304 399,69
Provisions rétrocessions frais de gestion	67,41
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	
Opérations de change à terme de devises :	**561 250,21**
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisonnés	520 404,16
Provisions commissions de mouvement	40 846,05
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

		Souscriptions		Rachats
Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART A / FR0011586544	35 882,8187	79 338 280,46	19 050,7681	41 210 662,23
PART I / FR0011586551	6 547,335	15 947 748,89	3 465,436	8 445 626,00
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0011586544		-		-
PART I / FR0011586551		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0011586544		-		-
PART I / FR0011586551		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0011586544		-		-
PART I / FR0011586551		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
PART A / FR0011586544	**1,70**
PART I / FR0011586551	**0,50**

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie de part :	
PART A / FR0011586544	**-**
PART I / FR0011586551	**-**

Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	**-**
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....**néant**
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....**néant**

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	**12 713 781,52**
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

annexe

	30.12.2022	31.12.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	204 776,30	-1 652 534,92
Total	**204 776,30**	**-1 652 534,92**

PART A / FR0011586544	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-305 645,88	-1 867 407,75
Total	**-305 645,88**	**-1 867 407,75**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

PART I / FR0011586551	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	510 422,18	214 872,83
Total	**510 422,18**	**214 872,83**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

annexes

annexes

	30.12.2022	31.12.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	34 118 418,95	6 384 150,29
Plus et moins-values nettes de l'exercice	17 250 011,19	27 084 603,50
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**51 368 430,14**	**33 468 753,79**

PART A / FR0011586544	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	49 510 240,38	30 770 102,30
Capitalisation	-	-
Total	**49 510 240,38**	**30 770 102,30**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART I / FR0011586551	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 858 189,76	2 698 651,49
Total	**1 858 189,76**	**2 698 651,49**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 19 novembre 2013.

Devise EUR	**30.12.2022**	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Actif net	**397 998 447,04**	428 040 000,37	252 887 594,07	193 435 415,15	115 400 186,51

PART A / FR0011586544 — Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Nombre de parts en circulation	**171 513,9111**	154 681,8605	123 692,0674	103 641,306	76 236,5855
Valeur liquidative	**2 069,43**	2 490,48	1 929,74	1 780,41	1 427,11
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**-1,78**	-12,07	-23,73	-0,28	25,35

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART I / FR0011586551 — Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Nombre de parts en circulation	**18 786,679**	15 704,78	6 793,65	4 668	4 367
Valeur liquidative	**2 292,14**	2 725,69	2 089,15	1 908,91	1 511,81
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**126,07**	185,51	-7,58	75,42	46,76

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

inventaire au 30.12.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilieres						
Action						
US0079031078	ADVANCED MICRO DEVICES INC	PROPRE	136 420,00	8 279 150,53	USD	2,08
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	28 615,00	3 788 626,00	EUR	0,95
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	67 740,00	5 600 093,89	USD	1,41
US02079K1079	ALPHABET INC SHS C	PROPRE	57 198,00	4 755 379,28	USD	1,19
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	105 057,00	8 268 716,80	USD	2,08
US0258161092	AMERICAN EXPRESS CO	PROPRE	42 105,00	5 829 012,65	USD	1,46
US03027X1000	AMERICAN TOWER REDIT	PROPRE	37 973,00	7 538 027,43	USD	1,89
JP3116000005	ASAHI GROUP HOLDINGS	PROPRE	28 000,00	819 012,87	JPY	0,21
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	11 084,00	5 584 119,20	EUR	1,40
US00206R1023	AT&T INC	PROPRE	315 212,00	5 437 388,54	USD	1,37
FR0000120628	AXA	PROPRE	205 110,00	5 344 141,05	EUR	1,34
US0605051046	BANK OF AMERICA CORP	PROPRE	316 630,00	9 825 987,91	USD	2,47
US09247X1019	BLACKROCK INC A	PROPRE	5 785,00	3 841 109,91	USD	0,97
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	115 875,00	6 170 343,75	EUR	1,55
US09857L1089	BOOKING HOLDINGS INC	PROPRE	1 900,00	3 587 755,45	USD	0,90
JP3830800003	BRIDGESTONE CORP	PROPRE	40 100,00	1 335 828,51	JPY	0,34
FR0000125338	CAP GEMINI SE	PROPRE	36 639,00	5 713 852,05	EUR	1,44
ES0105066007	CELLNEX TELECOM S.A.	PROPRE	126 088,00	3 898 640,96	EUR	0,98
CH0210483332	CIE FINANCIERE RICHEMONT SA	PROPRE	43 443,00	5 275 017,17	CHF	1,33
US1912161007	COCA-COLA CO	PROPRE	147 087,00	8 766 647,06	USD	2,20
US20825C1045	CONOCOPHILLIPS	PROPRE	56 650,00	6 263 480,91	USD	1,57
JP3481800005	DAIKIN INDUSTRIES LTD	PROPRE	19 200,00	2 754 187,49	JPY	0,69
US28176E1082	EDWARDS LIFESCIENCES	PROPRE	19 961,00	1 395 446,44	USD	0,35
US5324571083	ELI LILLY & CO	PROPRE	25 946,00	8 893 965,46	USD	2,23
US5184391044	ESTEE LAUDER COMPANIES INC-A	PROPRE	25 957,00	6 034 379,26	USD	1,52

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3802400006	FANUC LTD	PROPRE	3 100,00	436 651,34	JPY	0,11
JP3802300008	FAST RETAILING	PROPRE	3 100,00	1 772 802,26	JPY	0,45
NL0011585146	FERRARI NV	PROPRE	27 350,00	5 475 470,00	EUR	1,38
US33616C1009	FIRST REPUBLIC BANK	PROPRE	29 400,00	3 357 756,85	USD	0,84
US3703341046	GENERAL MILLS INC	PROPRE	39 237,00	3 082 710,19	USD	0,77
JP3837800006	HOYA CORP	PROPRE	20 700,00	1 867 608,83	JPY	0,47
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	PROPRE	107 586,00	3 058 669,98	EUR	0,77
NL0011821202	ING GROUP NV	PROPRE	240 526,00	2 739 110,09	EUR	0,69
IE00BY7QL619	JOHNSON CONTROLS INTERNATIONAL PLC	PROPRE	89 422,00	5 362 387,44	USD	1,35
JP3205800000	KAO CORP	PROPRE	23 700,00	884 426,95	JPY	0,22
DE000KGX8881	KION GROUP	PROPRE	63 564,00	1 701 608,28	EUR	0,43
JP3258000003	KIRIN HOLDINGS CO LTD	PROPRE	183 000,00	2 613 389,03	JPY	0,66
JP3304200003	KOMATSU LTD	PROPRE	57 500,00	1 174 350,21	JPY	0,30
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	7 000,00	4 759 300,00	EUR	1,20
US57636Q1040	MASTERCARD INC SHS A	PROPRE	18 931,00	6 168 073,68	USD	1,55
DE0007100000	MERCEDES BENZ GROUP AG	PROPRE	77 792,00	4 776 428,80	EUR	1,20
US58933Y1055	MERCK AND CO INC	PROPRE	54 149,00	5 629 263,57	USD	1,41
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	70 894,00	15 930 474,66	USD	4,00
JP3902900004	MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP	PROPRE	261 600,00	1 651 506,94	JPY	0,41
US6092071058	MONDELEZ INTERNATIONAL	PROPRE	91 938,00	5 741 548,56	USD	1,44
US6174464486	MORGAN STANLEY	PROPRE	18 806,00	1 498 136,44	USD	0,38
JP3756600007	NINTENDO CO LTD	PROPRE	80 300,00	3 154 558,75	JPY	0,79
LU2356314745	NOVEM GROUP SA	PROPRE	92 260,00	763 912,80	EUR	0,19
US67066G1040	NVIDIA CORP	PROPRE	20 081,00	2 749 718,75	USD	0,69
US68389X1054	ORACLE CORP	PROPRE	92 620,00	7 093 707,00	USD	1,78
US68902V1070	OTIS WORLDWIDE CORPORATION	PROPRE	85 688,00	6 287 399,65	USD	1,58
US70450Y1038	PAYPAL HOLDINGS INC	PROPRE	70 500,00	4 704 624,03	USD	1,18
US7134481081	PEPSICO INC	PROPRE	45 873,00	7 765 206,07	USD	1,95
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	24 763,00	4 550 201,25	EUR	1,14
US7512121010	POLO RALPH LAUREN A	PROPRE	60 000,00	5 940 688,69	USD	1,49

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US7427181091	PROCTER AND GAMBLE CO	PROPRE	55 999,00	7 952 408,94	USD	2,00
US7443201022	PRUDENTIAL FINANCIAL	PROPRE	51 625,00	4 811 077,54	USD	1,21
US79466L3024	SALESFORCE.COM	PROPRE	45 271,00	5 624 251,01	USD	1,41
IT0003549422	SANLORENZO S P A	PROPRE	79 903,00	2 952 415,85	EUR	0,74
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	65 189,00	6 283 567,71	EUR	1,58
AN8068571086	SLB	PROPRE	180 000,00	9 016 444,13	USD	2,27
JP3435000009	SONY GROUP CORPORATION	PROPRE	57 600,00	4 104 693,78	JPY	1,03
US78409V1044	S&P GLOBAL INC	PROPRE	17 458,00	5 478 924,83	USD	1,38
US8552441094	STARBUCKS	PROPRE	55 335,00	5 143 342,23	USD	1,29
GB00BFZZM640	S4 CAPITAL PLC	PROPRE	742 359,00	1 583 029,85	GBP	0,40
JP3546800008	TERUMO CORP	PROPRE	58 400,00	1 553 536,72	JPY	0,39
US88160R1014	TESLA INC	PROPRE	38 169,00	4 405 394,63	USD	1,11
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	109 729,00	6 435 605,85	EUR	1,62
JP3633400001	TOYOTA MOTOR CORP	PROPRE	161 200,00	2 074 836,86	JPY	0,52
CH0244767585	UBS GROUP INC NAMEN AKT	PROPRE	331 923,00	5 783 315,83	CHF	1,45
NL0015000IY2	UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	PROPRE	158 170,00	3 560 406,70	EUR	0,89
US92343V1044	VERIZON COMMUNICATIONS INC	PROPRE	158 906,00	5 866 382,20	USD	1,47
US92826C8394	VISA INC-A	PROPRE	46 175,00	8 988 819,86	USD	2,26
US2546871060	WALT DISNEY CO/THE	PROPRE	56 483,00	4 598 025,80	USD	1,16
FR0011981968	WORLDLINE	PROPRE	58 174,00	2 125 096,22	EUR	0,53
US9884981013	YUM BRANDS INC	PROPRE	79 365,00	9 524 543,64	USD	2,39
US98978V1035	ZOETIS INC	PROPRE	55 972,00	7 685 824,88	USD	1,93
Total Action				***373 243 946,72***		***93,78***
O.P.C.V.M.						
FR0010815589	OFI INVEST ISR MONETAIRE PART I	PROPRE	12 518,00	12 713 781,52	EUR	3,19
Total O.P.C.V.M.				***12 713 781,52***		***3,19***
Total Valeurs mobilieres				***385 957 728,24***		***96,97***
Liquidites						
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-40 846,05	-40 846,05	EUR	-0,01
Total AUTRES				***-40 846,05***		***-0,01***

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE CHF SGP G1	PROPRE	115 570,34	117 039,18	CHF	0,03
	BANQUE EUR SGP G1	PROPRE	321 229,74	321 229,74	EUR	0,08
	BANQUE GBP SGP G1	PROPRE	-0,48	-0,54	GBP	-0,00
	BANQUE JPY SGP G1	PROPRE	38 151 718,00	270 928,69	JPY	0,07
	BANQUE USD SGP G1	PROPRE	12 367 618,34	11 588 304,84	USD	2,91
Total BANQUE OU ATTENTE				***12 297 501,91***		***3,09***
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-502 425,39	-502 425,39	EUR	-0,13
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-17 978,77	-17 978,77	EUR	-0,00
	PRRETROFDGG1N-1	PROPRE	67,41	67,41	EUR	0,00
Total FRAIS DE GESTION				***-520 336,75***		***-0,13***
Total Liquidites				***11 736 319,11***		***2,95***
Coupons						
Action						
US03027X1000	AMERICAN TOWER REITS	ACHLIG	37 973,00	38 853,61	USD	0,01
JP3116000005	ASAHI GROUP HOLDING	ACHLIG	28 000,00	10 015,52	JPY	0,00
JP3830800003	BRIDGESTONE CORP	ACHLIG	40 100,00	21 771,62	JPY	0,01
US20825C1045	CONOCOPHILLIPS	ACHLIG	56 650,00	26 009,37	USD	0,01
IE00BY7QL619	JOHNSON CTRL INTL	ACHLIG	89 422,00	21 994,17	USD	0,01
JP3205800000	KAO CORP	ACHLIG	23 700,00	11 202,31	JPY	0,00
JP3258000003	KIRIN HLDGS CO LTD	ACHLIG	183 000,00	37 989,37	JPY	0,01
US58933Y1055	MERCK AND CO INC	ACHLIG	54 149,00	25 926,58	USD	0,01
US6092071058	MONDELEZ INTL	ACHLIG	91 938,00	23 216,01	USD	0,01
US7134481081	PEPSICO	ACHLIG	37 640,00	28 390,91	USD	0,01
US7512121010	POLO RALPH LAUREN A	ACHLIG	60 000,00	29 515,11	USD	0,01
AN8068571086	SLB	ACHLIG	180 000,00	29 515,11	USD	0,01
Total Action				***304 399,69***		***0,08***
Total Coupons				***304 399,69***		***0,08***
Total OFI INVEST ISR GRANDES MARQUES				**397 998 447,04**		**100,00**

Dénomination du produit :
Ofi Invest ISR Grandes Marques

Identifiant d'entité juridique :
969500KOLB8HXNK7NJ63

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : __ %

☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : __%

☒ **Non**

☐ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables

☐ Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Ayant un objectif social

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas **réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds Ofi Invest ISR Grandes Marques (ci-après le « **Fonds** ») a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

1. Les exclusions normatives et sectorielles
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences

En effet, ce Fonds labellisé ISR a suivi une approche Best-in-Class permettant d'exclure 20% des émetteurs de chaque secteur de l'univers d'investissement les moins vertueux en termes de pratique ESG et de ne garder en portefeuille que les entreprises intégrant des pratiques ESG. Il a également respecté les exigences du label ISR concernant le suivi des indicateurs de performance.

L'indicateur de référence MSCI World est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière. Cet indicateur a été choisi indépendamment des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au 30 décembre 2022, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **Le score ESG :** Le score ESG au niveau du portefeuille a atteint 7,50 sur 10 et le score ESG de son indicateur de référence est de 6,96 sur 10.
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues selon l'approche Best-in-Class** : 20%
- **L'intensité carbone :** Dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, cet indicateur ESG promouvant des caractéristiques sociales et environnementales a été piloté au niveau du Fonds et de son univers ISR. La performance au 30 décembre 2022 est la suivante :
  L'intensité carbone du portefeuille représente 48,36 tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont l'intensité carbone représente 140,75 tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires.

Le suivi de ces indicateurs dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives de leur performance tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2022 et 30 décembre 2022.

Et par rapport aux périodes précédentes ?

Cette annexe contenant les informations annuelles relatives au Fonds conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Non applicable.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non applicable.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :*

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La Société de Gestion a mis en place des méthodes d'évaluation sur les émetteurs investis pour chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité :

Indicateur d'incidence négative	Notation ESG *Méthodologie MSCI*	Politiques d'exclusion	Analyse de controverses	Politique d'engagement	Politique de Vote	Indicateur label ISR
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement						
1. Emissions de GES scope 1 – 2 – 3 et totales	X	X *Charbon / pétrole et gaz*	X	X	X *Say on Climate*	
2. Empreinte carbone				X	X *Say on Climate*	
3. Intensité des émissions de gaz à effet de serre des sociétés bénéficiaires des investissements	X			X	X *Say on Climate*	X *Intensité carbone (scope 1&2)*
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		X *Charbon / pétrole et gaz*		X	X *Say on Climate*	
5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	X		X			
6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact	X					
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	X		X	X		
8. Rejets dans l'eau	X		X			
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	X		X			
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE		X *Pacte mondial*	X	X		X

11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales		X *Pacte mondial*	X	X		
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé			X			
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	X			X	X	
14. Exposition à des armes controversées		X *Armes controversées*				
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales						
Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	X	X *Pacte mondial*	X	X		

De ce fait, le Fonds a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au cours de l'exercice de manière qualitative.

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30 décembre 2022, les principaux investissements sont les suivants :

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

INVESTISSEMENTS LES PLUS IMPORTANTS	SECTEUR	% D'ACTIFS	PAYS
MICROSOFT CORP (ALDP)	Information Technology	4,00%	USA
BANK OF AMERICA CORP (ALDP)	Finance	2,47%	USA
YUM BRANDS INC (ALDP)	Consumer Discretionary	2,39%	USA
SCHLUMBERGER NV (ALDP)	Energy	2,27%	USA
VISA INC CLASS A (ALDP)	Information Technology	2,26%	USA
ELI LILLY (ALDP)	Pharmacie	2,23%	USA
COCA-COLA (ALDP)	Consumer Staples	2,20%	USA
ADVANCED MICRO DEVICES INC (ALDP)	Information Technology	2,08%	USA
AMAZON COM INC (ALDP)	Consumer Discretionary	2,08%	USA
PROCTER & GAMBLE (ALDP)	Consumer Staples	2,00%	USA

PEPSICO INC (ALDP)	Consumer Staples	1,95%	USA
ZOETIS INC CLASS A (ALDP)	Pharmacie	1,93%	USA
AMERICAN TOWER REIT CORP (ALDP)	Immobilier	1,89%	USA
ORACLE CORP (ALDP)	Information Technology	1,78%	USA
TOTALENERGIES	Energie	1,62%	France

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

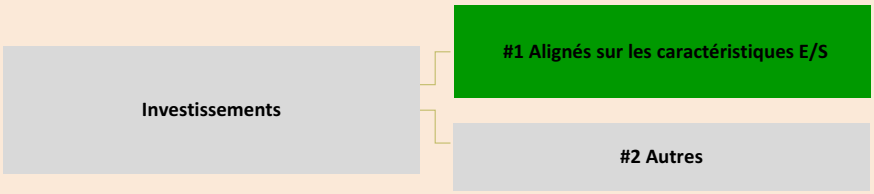

La catégorie **#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Au 30 décembre 2022, le Fonds a 96,78% de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Aligné avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a 3,22% de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :
- 3,02 de liquidités
- 0% de dérivés
- 0,20% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :
- Un minimum de 70% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Aligné avec les caractéristiques E/S.
- Un maximum de 30% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG, 10% de liquidités et de produits dérivés et 10% maximum de parts ou actions d'OPC ne garantissant pas nécessairement la mise en œuvre d'une gestion de type ISR.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30 décembre 2022, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

SECTEUR	% D'ACTIFS
Technologie	17,44%
Biens et services industriels	14,43%
Produits ménagers et de soin personnel	11,00%
Agro-alimentaire et boissons	8,93%
Santé	7,24%
Banques	6,36%
Pétrole et gaz	5,82%
Automobiles et équipementiers	5,05%
Voyage et loisirs	4,89%
Télécommunications	4,07%
Services financiers	2,98%
Assurance	2,72%
Distribution	2,69%
Médias	2,61%
Immobilier	2,02%
Chimie	1,02%
Bâtiments et matériaux de construction	0,74%

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Au 30 décembre 2022, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxinomie de l'UE en portefeuille est nulle.

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

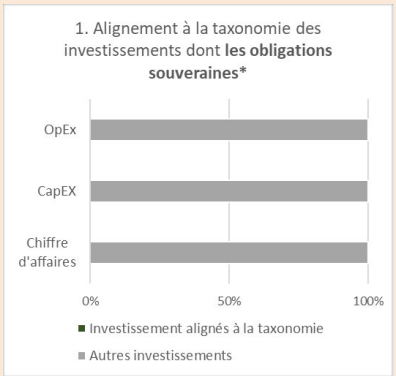

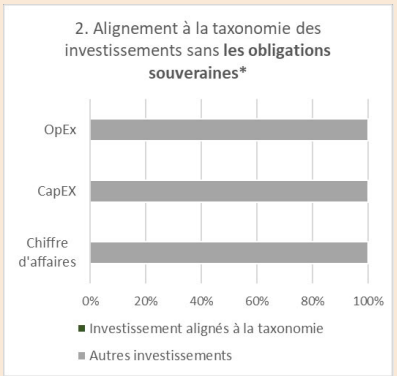

***Aux fins de ces graphiques, les « obligations souverains » comprennent toutes les expositions souveraines.**

- ***Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?***

  Au 30 décembre 2022, la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

- ***Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?***

  Cette annexe contenant les informations annuelles relatives au Fonds conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée.

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en :

- Des liquidités ;
- Des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'un score ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Non applicable.

- En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?
- Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?
- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?
- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?